



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 7 juillet 2022**

N°15 – D. 07.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet à huit heures trente, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

7.1. Élections du vice-Président Campus UGA Drôme-Ardèche

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, SCOTTO D'ARDINO Laurent, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, WITINDI Matis, DUTILLEUL Noémie, WARIN Malo, VAN DER BEEK Cornelis, NICOLAS Pascaline.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à MERMILLOD Martial), PERSICO Simon (donne procuration à VINCENT Thierry), MERLE Elsa (donne procuration à DEVILLERS Thibaut), LETUE Frédérique (donne procuration à LAMBLIN Jacob), LEROY Anne (donne procuration à SCOTTO D'ARDINO Laurent), BORRAS Isabelle (donne procuration à ADAM Véronique), MICHEL Mickaël (donne procuration à FORESTIER Gérard), DOULAT Léonce (donne procuration à WARIN Malo), CHARLETY Arthur (donne procuration à SCHWARTZ Jean-Luc), LABRIET Pierre (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PUGEAT Véronique (donne procuration à NICOLAS Pascaline), PELLA Dominique (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), BOLF Edith (donne procuration à BESSIERES Bernard), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à CHALON Nathalie), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts et en particulier l'article 27,

Considérant que Monsieur Yassine LAKHNECH propose la candidature de Monsieur Sébastien GEINDRE au poste de vice-président Campus UGA Drôme-Ardèche ;

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	19
Membres représentés	15
Nombre de votants	34
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Au regard des votes, Monsieur Sébastien GEINDRE est élu vice-président Campus UGA Drôme-Ardèche à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

Publié le : 25/08/2022

Transmis au Rectorat le : 25/08/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 7 juillet 2022

Pour le Président et par délégation



Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.